

**Séance publique du 23 juillet 2001**

**Délibération n° 2001-0192**

commission principale :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'allée Beausoleil**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Sainte Foy lès Lyon a sollicité la Communauté urbaine afin d'incorporer dans le domaine public de voirie communautaire l'allée Beausoleil située en plein centre-ville et correspondant à une partie de la parcelle référencée AL 216.

L'emprise à classer qui représente une superficie de 750 mètres carrés environ, comprend l'allée proprement dite et une aire de stationnement. Cette allée assure une liaison entre la rue du Château et la rue du Vingtain, deux voies communautaires.

Ce classement nécessite au préalable des travaux de remise en état de la voie. Le montant de ces travaux, estimé à 134 000 F TTC, serait financé par la Communauté urbaine sur les crédits prévus au titre du fond d'initiative communale pour l'année 2001.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 13 décembre 2000, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 12 mars 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 9 au 24 avril 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 13 décembre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 mars 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 9 au 24 avril 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

**DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'allée Beausoleil à Sainte Foy lès Lyon.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la communauté urbaine de Lyon de l'allée Beausoleil à Sainte Foy lès Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,